



COMMISSION SPORTIVE - NORTON SPORT CLUB

CHARTRE

Par son action, la Commission Sportive du Norton Sport Club de Genève, s'engage à :

- Mettre tout en œuvre pour récolter du matériel ou des fonds pour les pilotes participant à un Championnat ou à des Courses Officielles, en respectant ses partenaires ainsi que ceux du Norton Sport Club ;
- Informer les membres du NSC sur ses actions lors des assemblées mensuelles et annuelles ;
- Communiquer les résultats des pilotes inscrits lors des assemblées mensuelles et annuelles ;
- Répartir annuellement (AG) les fonds obtenus en fonction de critères équitables, à savoir :
 - Résultats sportifs
 - Communication des résultats à la CS
 - Publication de résumés de courses pour les réseaux sociaux
 - Participation aux événements du NSC ou de la CS
 - Actions exceptionnelles
 - Respect de la présente Charte.

Tout ceci, en appliquant un principe de transparence et de respect des opinions et des avis d'autrui.

En contrepartie, La CS souhaite que chaque pilote soutenu s'engage à :

- Effectuer une demande de soutien en utilisant le formulaire de demande, et à lui fournir une présentation officielle, mentionnant les dates des courses ;
- Fournir 2 photos en format numérique, de bonne qualité (sur la moto et en pied), afin de pouvoir être mis en avant sur les stands et sur les réseaux ;



- Fournir en cours de saisons, d'autres images et vidéos, afin de permettre à la CS d'alimenter le site du Club et les réseaux sociaux de la CS ;
- Afficher leur apparence au NSC au moyen des autocollants et patch reçus dans le « kit pilote », à savoir sur la moto, sur le véhicule de transport (exceptions possible dans certains cas) sur la combinaison ainsi que sur leur site personnel ;
- Communiquer, au plus tard le week-end suivant la course, les résultats à la CS, à l'adresse mail : comsportive@norton-club.ch ou sur le WhatsApp de la CS
- Participer, en fonction de leur disponibilité, à un ou plusieurs événements du NSC, y compris en mettant à disposition leur machine pour une meilleure visibilité ;
- Démontrer un comportement exemplaire, afin de ne pas nuire à l'image du NSC et de la CS.

Un comportement inadéquat, des manquements répétés à ses engagements ou un manque de respect évident à la CS, au NSC ou à d'autre pilotes, pourra entraîner une diminution de la subvention, voire même à l'exclusion du pilote.

La CS se réserve le droit d'exclure un pilote pour l'un ou l'autre des motifs suivants : absence de publication sur les réseaux, non-communication des résultats dans les délais fixés, non-participation aux événements auxquels la CS, ou absence aux assemblées mensuelles. Toutes les absences aux assemblées et aux manifestations, devront être justifiées et annoncées à l'avance.

Nous sommes persuadés que nous passerons ensemble de très belles années moto, la CS vous souhaite le meilleur et surtout de très bons résultats. Nous nous réjouissons de vous soutenir et de vous suivre dans vos belles aventures. Prenez soin de vous et que le GAZZZ soit avec Vous !!!

Le président de la CS



Coordonnées Personnelles et acceptation de la charte pour l'adhésion à la Commission Sportive

PILOTE

Nom, Prénom :
Adresse :
Tel. / Portable : / \ /
E-mail :

Signature :

PASSAGER (Side-car)

Nom, Prénom :
Adresse :
Tel. / Portable : / \ /
E-mail :

Signature :